L'implication au sein de l'Alliance atlantique donnerait de meilleures garanties de sécurité à moyen et à long terme, en plus de servir les intérêts canadiens.

Alors que l'on s'attarde à faire une brève analyse des motifs qui ont mené le Canada à participer à la fondation de l'Alliance atlantique le 4 avril 1949, on constate que ce sont des facteurs découlant de nouvelles considérations de politique étrangère et de nouveaux choix de priorités internes. C'est une nouvelle philosophie et de nouvelles politiques qui voient le jour dans un contexte international transformé à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale : un nouvel ordre mondial. Cependant, il est important de retenir que les nouvelles considérations canadiennes accordent une importance à l'implication du Canada au sein des organisations internationales comme l'ONU et l'OTAN. À l'image des négociateurs canadiens qui insistèrent sur l'inclusion de l'article II au Traité de Washington, Ottawa soulignera toujours, jusqu'à aujourd'hui, l'importance de relier la sécurité et la défense à la coopération et à la solidarité économique, sociale et culturelle afin d'agir comme élément de dissuasion envers des opposants potentiels. Finalement, l'adhésion du Canada à L'OTAN, compte tenu des nouvelles aspirations canadiennes sur la scène internationale, fut une occasion unique de jouer un rôle international crédible, important et en accord avec ses nouveaux projets en matière de politique étrangère.